PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie siégeant pour l'administration des Territoires non organisés de la MRC, tenue le onzième jour de mars deux mille treize, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

M. Allen Cormier, préfet

M. Judes Landry, maire de Cap-Chat

M^{me} Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts M^{me} Claudette Robinson, maire de La Martre

M^{me} Jovette Gasse, maire de Marsoui

M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude

M. Jean-Sébastien Cloutier, maire de Mont-Saint-Pierre

M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Est absent:

M. Paul-Hébert Bernatchez, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis

Est également présent :

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 15 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7876-03-2013 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE adopte l'ordre du jour en ajoutant les points suivants à Affaires nouvelles :

- 9.1 Demande de Village Grande Nature Chic-Chocs, désignation Aire protégée et/ou Forêt de proximité
- 9.2 Demande de M. Joël Roure, entretien hivernal route Saint-Joseph-des-Monts

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7877-03-2013 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance du 11 février 2013

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2013 a été courriellé à chacun des maires le 7 mars dernier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2013 du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie siégeant pour l'administration des Territoires non organisés de la MRC tel que rédigé.

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi du procès-verbal du 11 février 2013.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente le rapport d'activité des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie pour la période du 1^{er} au 28 février 2013.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7878-03-2013 TNO

Approbation listes des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve les listes suivantes :

Journal des achats, pour un total général de 1 798,34 \$ Journal des déboursés, pour un total général de 2 023,56 \$

Listes présentées aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 7879-03-2013 TNO

Demande d'aide financière de Village Grande Nature Chic-Chocs pour l'entretien hivernal de la route Saint-Octave de l'Avenir

VU la demande d'aide financière de Village Grande Nature Chic-Chocs pour l'entretien hivernal de la route Saint-Octave de l'Avenir ;

CONSIDÉRANT QUE, par la voie de sa résolution numéro 6294-03-2009 TNO, le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie informe les citoyens et organismes des TNO que la MRC de La Haute-Gaspésie n'entretiendra aucune autre route située sur ses TNO, sauf celles qu'elle entretien présentement, soit Saint-Joseph-des-Monts, sur une distance de 1,9 kilomètre, et Saint-Bernard-des-Lacs, sur une distance de 0,40 kilomètre ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

- maintient sa décision telle que mentionnée dans sa résolution numéro 6294-03-2009 TNO;
- 2. informe Village Grande Nature Chic-Chocs qu'elle n'accordera pas d'aide financière pour l'entretien hivernal de la route Saint-Octave de l'Avenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7880-03-2013 TNO

Aide financière accordée pour les activités hivernales de Village Grande Nature Chic-Chocs

VU la résolution numéro 7811-01-2013 TNO titrée Demande d'aide financière, activités hivernales de Village Grande Nature Chic-Chocs ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie a analysé la possibilité d'octroyer un allègement fiscal à Village Grande Nature Chic-Chocs pour lui permettre de maintenir ses activités hivernales;

CONSIDÉRANT QUE le développement d'activités hivernales est un objectif prioritaire dans le *Plan de développement stratégique et de diversification économique* de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE n'octroie pas d'allègement fiscal à Village Grande Nature Chic-Chocs, mais plutôt une aide financière pour l'organisation de ses activités hivernales, selon les activités qui seront soumises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

INAUGURATION DE LA PATINOIRE DE CAP-SEIZE

Dépôt de l'article *Cap-Seize inaugure sa patinoire* paru sur le site Internet du journal *Le Riverain* le 18 février 2013.

<u>DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS COMPARATIFS TNO AU 28</u> FÉVRIER 2013

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *États des résultats comparatifs TNO au 28 février 2013* non vérifiés au conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7881-03-2013 TNO

Demande l'ajout d'une lumière de poteau à Cap-Seize

CONSIDÉRANT la demande de M. Patrick Lafontaine relative à l'installation d'une lumière sur un poteau existant face à sa résidence ;

CONSIDÉRANT QUE M. Lafontaine réside au 786, route du Parc à Cap-Seize ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande doit être analysée par le responsable du développement durable ;

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire du poste 232 000 521 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, advenant une recommandation positive du responsable de développement durable, autorise l'installation d'une lumière sur le poteau existant face à la résidence située au 786, route du Parc à Cap-Seize.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

<u>DEMANDE DE VILLAGE GRANDE NATURE CHIC-CHOCS, DÉSIGNATION AIRE PROTÉGÉE ET/OU FORÊT DE PROXIMITÉ</u>

Dans sa correspondance du 14 décembre 2012, Village Grande Nature Chic-Chocs demande l'intervention de la MRC de La Haute-Gaspésie dans le but d'établir une aire protégée et/ou la création d'une forêt de proximité incluant le site de Village Grande Nature Chic-Chocs.

Considérant que seuls le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et le ministère des Ressources

naturelles ont, respectivement, le pouvoir de désigner cet espace Aire protégée et Forêt de proximité.

Une lettre sera transmise aux ministères concernés les informant des démarches de Village Grande Nature Chic-Chocs concernant ces demandes.

Le Conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie demande à ces ministères un suivi dans ce dossier.

<u>DEMANDE DE M. JOEL ROURE, ENTRETIEN HIVERNAL ROUTE SAINT-JOSEPH-DES-MONTS</u>

M. Joël Roure, résidant au 240, route Saint-Joseph-des-Monts, demande à la MRC de La Haute-Gaspésie de prendre en charge l'entretien de la route Saint-Joseph-des-Monts en période hivernale.

En vertu de la résolution numéro 6294-03-2009 TNO, le Conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie exprime clairement sa position par rapport à l'entretien hivernal de ses routes.

Une lettre sera transmise à M. Joël Roure l'informant que le conseil des maires de la MRC n'acquiescera pas à sa demande.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 19 h 30 à 19 h 45.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de MME JOVETTE GASSE, il est résolu de lever la séance à 19 h 50.

Sébastien Lévesque Allen Cormier, préfet

Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».

